



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BUFFODINE [BPR]

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	BUFFODINE [BPR]
Numéro du produit	R074 EV
Identification interne	Livestock
Synonymes; marques commerciales	SDS for Language reference only. Product not registered for using in France.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Iodine based Disinfectant for Fish eggs.
--------------------------	--

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Evans Vanodine Europe 6-9 Trinity Street, Dublin 2. D02 EY47. Republic of Ireland.
Fabricant	Evans Vanodine International plc Brierley Road Walton Summit Preston. UK. PR5 8AH Tel: 01772 322 200 R and D Lab e-mail: rnd@evansvanodine.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	New Safety Data Sheets - 01772 322 200 - Mon to Thur. 8.30am to 4.30pm - Fri 8.30am to 1.30pm (Also available 24/7 from our website <a href="http://www.evansvanodine.co.uk">www.evansvanodine.co.uk</a> ) Technical Advice - 01772 318 818 - Mon to Thur 8.30am to 4.45pm - Fri 8.30am to 1.30pm
--------------------------	---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301 EN CAS D'INGESTION: P313 Consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

**BUFFODINE [BPR]****2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**C13-15 ALCOHOL ETHOXYLATE (11EO) 10-15%**

Numéro CAS: 157627-86-6

Alternative CAS No 24938-91-8

**Classification**

Acute Tox. 4 - H302

Eye Dam. 1 - H318

Aquatic Chronic 3 - H412

**IODE 1-3%**

Numéro CAS: 7553-56-2

Numéro CE: 231-442-4

Facteur M (aigu) = 1

BPR +H410, M factor (Chronic) =1

**Classification**

Acute Tox. 4 - H312

Acute Tox. 4 - H332

Skin Irrit. 2 - H315

Eye Irrit. 2 - H319

STOT SE 3 - H335

Aquatic Acute 1 - H400

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Voie d'exposition peu probable puisque le produit ne contient pas de substances volatiles. Si un spray/brouillard a été inhalé, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Information générale</b>	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
<b>Inhalation</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Ingestion</b>	Aucun symptôme particulier connu. mais - Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Aucun symptôme particulier connu.
<b>Contact oculaire</b>	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

## BUFFODINE [BPR]

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs irritants.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des gants de protection. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux. Déversements importants: Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter des gants de protection. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la lumière. Stocker à l'écart des produits suivants: Matières comburantes. Conserver à une température ne dépassant pas 30°C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**Description d'usage** Voir la feuille de l'information produit et étiquette pour l'usage détaillé de ce produit.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## BUFFODINE [BPR]

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### IODE

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,1 ppm 1 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Non pertinent.

#### Protection des yeux/du visage

Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale.

#### Protection des mains

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

N'est pas requise.

#### Protection respiratoire

Aucune protection respiratoire n'est requise.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Clair. Marron foncé.
Odeur	Faint Iodine.
pH	pH (solution concentrée): 6.50
Point de fusion	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Furoncles sans clignoter ...
Densité relative	1.0325 @ 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.

#### 9.2. Autres informations

Autres informations           Aucun.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

##### Réactivité

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Matières comburantes.

#### 10.2. Stabilité chimique

##### Stabilité chimique

Pas de risques particuliers de stabilité.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

## BUFFODINE [BPR]

**Possibilité de réactions dangereuses** Voir les articles 10.1,10.4 & 10.5...

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Les agents oxydants comme la vapeur d'iode peuvent être évolués...

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Effets toxicologiques** Figures quoted below were from ATE (Acute Toxicity Estimate) Calculation Methods using LD50 or ATE figures provided by the raw material manufacturer.

**Autres effets sur la santé** Ce produit a une faible toxicité. Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

#### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA orale (mg/kg)** 4 942,33

#### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA cutanée (mg/kg)** 128 020,06

#### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETA inhalation (vapeurs mg/l)** 988,22

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** BPR = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** No Aquatic Toxicity Data for this product. Any data for ingredients with aquatic toxicity provided by the raw material manufacturer can be made available on request.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas connu.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## BUFFODINE [BPR]

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Inconnu.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** Jetez les solutions utilisées a l'égout. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet... À la fin du traitement, les solutions utilisées peuvent être évacuées vers l'égout municipal ou éliminées dans le dépôt de fumier en fonction des exigences locales. Éviter le rejet dans une usine de traitement des eaux usées sur site. Éliminer le produit non utilisé et l'emballage conformément aux exigences locales et / ou nationales..

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Non reglemente.

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Fiche de données de sécurité préparée conformément à REACH règlement (UE) n° 2015/830 (qui modifie le règlement (CE) n° 19453/2010 et 1907/2006)...  
La classification est par Lire-de l'autre côté de formulations semblables pour lesquels des données de test est disponible...  
Les ingrédients sont indiqués avec classement dans les de la réglementation GHS/CLP- (CE) n° 1272/2008 classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges...  
  
RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides [BPR].

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Kemikaaliturvallisuusarviointia ei ole toteutettu, koska tämä tuote on seos..

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
GHS: Système général harmonisé.  
DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
BPR: Règlement sur les produits biocides...

**BUFFODINE [BPR]**

<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Eye Dam. = Lésions oculaires graves</p> <p>Eye Irrit. = Irritation oculaire</p> <p>NC (Not Classified) = Non classé</p> <p>Skin Corr. = Corrosion cutanée</p> <p>Skin Irrit. = Irritation cutanée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p>
<b>Références littéraires clés et sources de données</b>	Fiche de Données de Sécurité, Divers fabricants... CLP classe - Tableau 3.1 Liste de classification et d'étiquetage harmonisés de substances dangereuses ... ECHA - C&L Inventory database.
<b>Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008</b>	Méthode de calcul... Plus BPR a imposé des déclarations de H & P...
<b>Commentaires sur la révision</b>	FDS émise pour correspondre au texte et à la classification du règlement sur les produits biocides...
<b>Date de révision</b>	18/12/2019
<b>Révision</b>	8
<b>Statut de la FDS</b>	Les Mentions de danger énumérées ci-dessous dans la présente section n ° 16 se rapportent aux matières premières (ingrédients) dans le produit (comme indiqué à la section 3) et non le produit lui-même. Pour des Mentions de danger relatives à ce produit, consulter la section 2...
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H312 Nocif par contact cutané.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque de graves lésions des yeux.</p> <p>H319 Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332 Nocif par inhalation.</p> <p>H335 Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>